



Assemblée Générale Mixte du 12 décembre 2024

Procès-verbal

29 rue Cartier Bresson, 93500 Pantin

Suite à la non atteinte du quorum lors de l'AGO du 26 novembre 2024 et dans l'impossibilité de délibérer valablement, l'Assemblée Générale est reconvoquée en date du jeudi 12 décembre à 8h au 29 rue Cartier Bresson, 93500 Pantin. L'AGM se tient également en visioconférence.

Conformément à l'article 12-2 des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des personnes présentes ou représentées.

Présidente de séance : Lucie Campagné – Présidente

Secrétaire de séance : Lalla K. Régnier (Assistante de Direction) / Stuart Pluen (Directeur)

Nombre de membres présents (en visioconférence) : 6 - Lucie Campagné, Yannick Ruelle, Marjorie Monrose, Claudia Monaco, Anne Mottais, Laure Bizeau

Nombre de procurations reçues : 4 - Emilie Thouny, Ilhame Najem, Cyrielle Multon, Sylvano Maillot

- Ouverture des discussions à 8h11 -

A 8h11, l'assemblée est ouverte par la présidente qui remercie les personnes présentes, puis rappelle les objectifs de cette assemblée et les différents points à l'ordre du jour.

Les résolutions sont abordées successivement dans l'ordre relaté ci-dessous, tel que rappelé dans la convocation :

1. Approbation du rapport moral 2023 ;
2. Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023 ;



3. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice ;
4. Présentation du rapport d'activité 2023 ;
5. Présentation de l'actuel Conseil d'Administration et de l'actuel Bureau de l'association, dont les mandats courrent jusqu'à 2025 ;
6. Présentation par les membres du CA de la charte des valeurs de la CPTS ;
7. Changement de l'objet de la CPTS dans les statuts de l'association ;
8. Approbation du transfert de siège ;
9. Approbation de la mise à jour des statuts de l'association selon les points suivants :
 - *Changement d'objet*
 - *Transfert de siège au 29 rue Cartier Bresson*
 - *Mention de la charte des valeurs*
 - *Adhésion à la CPTS réservée aux personnes physiques*
 - *Vote par procuration dans une limite de trois pouvoirs par membre*
 - *Suppression du quorum en AG et vote à la majorité simple des membres présent-es ou représenté-es*
 - *Rôle des membres fondateurs au sein des instances de gouvernance (siège à titre consultatif)*

1 Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2023

La présidente présente le rapport moral de l'association.

Le rapport moral est annexé au présent PV.

Résolution #1 : Approuvez-vous le rapport moral 2023 ?

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0



2 Approbation des comptes clos au 31 décembre 2023

Le rapport financier de l'association sur l'année 2023 est présenté par Claudia Monaco, trésorière de l'association.

En 2023, la CPTS de Pantin a bénéficié de subventions de la CPAM pour un montant total de 280.380 euros, composées de 197.500 euros de part fixe et de 82.880 euros de part variable, soit 90% de la part variable possible. Les résultats ont été excellents sur l'ensemble des missions avec une marge de progression sur la mission « Prévention ».

L'effort de structuration et de professionnalisation de la CPTS s'est affirmé en 2023, avec le recrutement d'un chargé de mission à temps partiel (CDI), d'une médiatrice en santé (CDD) et la location de locaux à même d'accueillir l'équipe salariée, portant les charges d'exploitation à 151.427 euros dont 68.185 euros de salaires et traitements, hors charges sociales.

L'indemnisation des membres, encadrée par le règlement intérieur approuvé en décembre 2022 atteint 19.887,50 euros en 2023 (contre 3650 en 2022).

Le résultat de l'exercice 2023 est un produit de 130.806 euros

Les fonds associatifs constitutifs de la trésorerie de la CPTS ressortent à 373 137 €

Ces fonds stabilisent d'une année sur l'autre le fonctionnement de la CPTS, au regard du versement des subventions par la CPAM à N+1. Ils lui permettent également d'investir le moment venu de manière harmonieuse et documentée sur les missions de santé structurantes, et de faire face aux éventuelles contractions économiques à même d'impacter les CPTS.

Le commissaire aux Comptes confirme la certification des comptes sans réserve.

Les comptes seront définitivement approuvés sous réserve du dépôt au Journal Officiel, dans les trois mois qui suivent l'AGM, du rapport délivré par le Commissaire aux Comptes.

Résolution #2 : Approuvez-vous les comptes clos et le rapport financier de la CPTS



Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

3 Affectation du résultat de l'exercice

Au regard des éléments précédemment exposés, proposition est faite par le Bureau et le CA de l'association d'affecter le résultat au fond associatif de l'association (nouveau report).

Résolution #3 : Approuvez-vous l'affectation du résultat au fond associatif de l'association ?

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

4 Présentation du rapport d'activité de l'année 2023

Le rapport d'activité est présenté par Stuart Pluen, directeur de l'association.

Le résumé de la présentation projetée est le suivant :

Contexte territorial et gouvernance :

- En 2023, la CPTS comptait 44 adhérents à jour de leur cotisation (22 en 2022).
- Gouvernance renforcée avec des réunions mensuelles du bureau et du CA.
- Deux salariés (1,5 ETP) en 2023, avec des locaux dédiés depuis octobre 2023.

Missions de santé en 2023 :

- Structuration autour de quatre grands pôles : accès aux soins, activité physique adaptée (APA), prise en charge des violences, prévention.
- Projets comme la médiation en santé sexuelle et des diagnostics territoriaux.
- Plus de 90 % de la part variable débloquée au titre des ACI.



Focus sur l'APA :

- Organisation de 7 ateliers en 2023 avec entre 70 et 115 participants par atelier.

Focus sur les parcours violences :

- Travaux menés par une médiatrice en santé puis relai pris par une masterante en géographie de la santé.

Discussions :

L'augmentation du nombre d'adhérents est un enjeu clé pour soutenir la dynamique de la CPTS. Une discussion est engagée sur le montant de la cotisation, déjà modifiée en 2022. L'objectif est d'établir une cotisation « non bloquante mais engageante », qui facilite l'adhésion tout en renforçant le sentiment d'appartenance et de contribution au projet collectif.

Suite à la mise ne pause du projet de médiation en santé sexuelle, plusieurs pistes sont envisagées pour maintenir et enrichir les dispositifs de médiations :

- **Médiation en santé transversale** : une alternative pour répondre aux besoins généraux de santé sur le territoire, avec une attention particulière à la médiation sociale et à l'activité physique adaptée (APA).
- **Médiation en santé intra-CPTS** : une nouvelle approche pourrait être développée pour soutenir les praticiens eux-mêmes, inspirée de modèles innovants comme l'ISM et les initiatives de « coursiers sanitaires ».

Ces réflexions soulèvent des questions essentielles :

- *Il est crucial de définir clairement les bénéficiaires, qu'il s'agisse des praticiens, des patients, ou des acteurs sociaux du territoire.*
- *La mise en place de standards et de protocoles est indispensable pour garantir un niveau de prestation aligné sur les attentes des bénéficiaires et les objectifs de la CPTS.*

Le rapport d'activité est annexé sous forme de slides au présent PV.

Résolution #4: Approuvez-vous la présentation du rapport d'activité de l'association ?



Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

5 Présentation de l'actuel Conseil d'Administration et de l'actuel Bureau de l'association

Différents mouvements étant intervenus au cours de l'année 2023, puis au cours de l'année 2024, les membres effectifs du Bureau et du Conseil d'administration au 12 décembre 2024 sont rappelés par la présidente, selon le tableau ci-dessous :

Fonction	Nom	Prénom	Profession	Élection par le CA
Présidente	Campagné	Lucie	Médecin généraliste	
Trésorière	Monaco	Claudia	Infirmière en pratique avancée	
Secrétaire générale adjointe	Multon	Cyrielle	Kinésithérapeute	Juin 2023
Administratrice, membre du Bureau	Bizeau	Laure	Médecin généraliste	
Administratrice, membre du Bureau	Najem	Ilhame	Médecin généraliste	
Administratrice, membre du Bureau	Monrose	Marjorie	Orthophoniste	Juin 2023
Administratrice	Mottais	Anne	Médecin généraliste	Juin 2023

Les mandats courant sur trois ans, ces derniers seront renouvelés lors des prochaines élections du Bureau et du CA lors de l'AGM 2025.

6 Présentation de la charte des valeurs de la CPTS

Le travail autour de la charte des valeurs de la CPTS a été porté par Ilhame Najem, membre du Bureau. Cette dernière a été présentée et débattue à plusieurs reprises en Bureau et approuvée en CA.



En découle la présente charte des valeurs, que la présidente propose d'adopter, de mentionner dans les statuts de l'association et de mettre en ligne sur le site de la CPTS, notamment sur la page relative aux adhésions.

Pendant la discussion, il est rappelé que la CPTS est attachée à lutter contre la discrimination financière qui empêche l'accès aux soins.

Résolution #5: Approuvez-vous l'adoption de la charte des valeurs par la CPTS et sa mention dans les statuts de l'association ?

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

7 Changement de l'objet de la CPTS dans les statuts de l'association

Les cinq années d'exercice de l'association ont permis à la CPTS d'affiner et de préciser son projet de santé, en corrélation avec les six grandes missions confiées par la CPAM.

Pour rappel, tel que présenté dans le rapport d'activité, le projet de santé de la CPTS s'articule autour des actions suivantes :

- Accès aux soins des publics les plus éloignés ;
- Parcours Activité Physique Adaptée ;
- Prise en soin et prévention des violences ;
- Formation et diffusion de l'information à destination des professionnel·les et de la population.

A cet effet, il est proposé de reprendre dans les statuts la rédaction de l'objet de l'association, en reprécisant son rôle en tant que CPTS sur le territoire de Pantin et l'enjeu de son projet de santé dans la déclinaison de ses actions.

Résolution #6: Approuvez-vous le changement d'objet dans les statuts de la CPTS ?

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0



Le changement d'objet est voté à l'unanimité par les membres présent-es et représenté-es.

8 Approbation du transfert de siège

Suite au déménagement des locaux opérationnels de la CPTS, le siège de l'association est transféré du 4 rue des grilles à Pantin au 29 rue Cartier Bresson 93500.

Résolution #7: Approuvez-vous le transfert de siège de l'association

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

9 Actualisation et approbation de l'intégralité des statuts de la CPTS de Pantin

Au regard des évolutions intervenues au sein de l'association depuis l'année 2022, et à l'aune des points précédemment évoqués lors de l'AGM, le Conseil d'Administration propose la mise à jour des statuts selon les points suivants :

- Changement d'objet
- Transfert de siège au 29 rue Cartier Bresson ;
- Mention de la charte des valeurs ;
- Adhésion à la CPTS réservée aux personnes physiques, dans un souci de préservation de l'indépendance de l'association ;
- Vote par procuration dans une limite de trois pouvoirs par membre, afin d'éviter les risques de concentration ;
- Suppression du quorum en AG et vote à la majorité simple des membres présent-es ou représenté-es, afin d'éviter les reports et blocages de délibération ;
- Introduction de la possibilité pour les membres fondateurs de l'association, tels que mentionnés dans les statuts, de participer aux instances de gouvernance de l'association à titre consultatif,



dès lors qu'ils sont à jour de leur cotisation. Cette clause vaut indépendamment de leur lieu d'habitation ou d'exercice.

Lecture intégrale des statuts

Le Secrétaire de séance distribue aux membres le texte intégral des statuts modifiés. La Présidente procède à leur lecture complète en séance.

Résolution #8: Approuvez-vous l'adoption des statuts dans leur intégralité ?

Favorable	Abstention	Contre
10	0	0

L'Assemblée Générale, après lecture intégrale du texte des nouveaux statuts, les adopte dans leur intégralité à l'unanimité (10 voix pour, 0 abstention, 0 contre).

Le présent procès-verbal consigne expressément l'adoption intégrale des statuts mis à jour de la CPTS de Pantin.

– Fin des discussions à 9h47 –

L'ordre du jour étant épuisé et personnes ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h47.
En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente de séance et les secrétaires de séance.

Présidente, Lucie CAMPAGNÉ

Secrétaires de séance Stuart PLUEN, Lalla Kowska RÉGNIER